



## decision de departition apres 3 ans de procedure

Par **nobel31**, le **26/10/2012** à **23:07**

depuis 3 ans je suis en procédure prudhomme à mon initiative suite à des harcèlements moraux mon employeur qui a réduit mon temps de travail à 120h mon planning change tout le temps je suis en dépression sévère j'ai des remontrances non justifiées on me demande de être délateurs vis à vis de mes clients je suis chauffeur de bus à l'aéroport de toulouse pour le transport des passagers je dois dénoncer les fumeurs etc mes horaires sont aléatoires le délibéré devait avoir lieu le 13.10.2012 mais on m'annonce qu'il y a départition et que la décision aura lieu en janvier 2013 encore un report et j'ai été obligé de regarder sur internet pour savoir ce que voulait dire départition mon avocat ne m'ayant même pas informé je suis vraiment à bout on veut me forcer à démissionner ou à accepter une mutation

est ce normal que pour un seul employé la procédure plus de 3 ans

Par **P.M.**, le **27/10/2012** à **08:51**

Bonjour,

Il y a eu vraisemblablement plusieurs renvois pour des raisons que l'on ignore et maintenant une nouvelle audience devra avoir lieu devant le Juge départiteur qui doit entendre les parties...

De toute façon, personne n'y peut rien maintenant et l'on ne peut pas revenir en arrière...